

Mais pourquoi le contrôle exercé depuis si longtemps et reconnu indispensable à Lyon, à Reims ne serait-il pas bon à Roubaix, à Tourcoing, dans le département ?

Lyon a eu le temps de faire des expériences ; l'institution de la Condition dans cette ville remonte au 23 germinal an XIII.

Il n'est pas sans intérêt de faire remarquer que, d'après le bulletin officiel du mouvement de la Condition publique de Lyon, il a été fait dans cet établissement, pendant le mois de novembre dernier, 3,785 opérations sur les soies et sur les laines ; le bulletin de décembre constate encore une augmentation : les opérations se sont élevées à 4,409 !

Ces résultats ne prouvent-ils pas d'une manière évidente, que le commerce, que l'industrie de Lyon ont reconnu le but moralisateur du Conditionnement.

La Condition de Reims est aussi en prospérité ; des renseignements puisés à une source certaine nous font connaître qu'elle a conditionné 1,700 balles de laine peignée en novembre dernier.

Ce qui prouve que partout le but de l'institution est bien compris par la généralité, c'est l'activité qui règne dans les Conditions instituées ; c'est la tendance à la création de nouveaux établissements dans les villes qui n'en possèdent pas encore. Nous pourrions citer entre autres villes Amiens et Rouen. Marseille vient d'ouvrir son établissement au public.

Dans nos contrées, il y a bien encore pour le moment, de la part d'un petit nombre de commerçants, un peu de préjugés, hésitation, défaut d'habitude et surtout manque de données exactes sur la manière dont se font les opérations du conditionnement ; que ceux-là se renseignent, et ils ne manqueront pas de mettre à profit cette bienfaisante et utile institution.

Beaucoup d'industriels reconnaissent le bien fondé du conditionnement, mais les frais de condition leur paraissent trop élevés pour présenter les parties entières à l'établissement, et ils préfèrent, le plus souvent, n'envoyer que quelques bobines qu'ils prélèvent dans une partie de laine de plusieurs milliers de kilogrammes.

C'est une grave erreur ; l'opération faite ainsi est plus que douteuse. On débourse quelques francs de moins et on s'expose par le fait à perdre en matière, dix, vingt fois plus que cette valeur.

Comme l'a fort bien dit la Chambre consultative des Arts et Manufactures de Roubaix, très-compétente dans la matière :

« Mieux vaut quelquefois s'imposer un léger sacrifice que de s'exposer à payer ou à faire payer au prix de la laine ou de la soie 10, 20, 30, 50 kil. d'eau en sus de l'humidité généralement tolérée dans le commerce »

Nous devons dire que dès l'organisation de la condition de Roubaix, on a semblé prévoir et comprendre la plainte qui s'élève contre l'élevation du tarif, de la part des villes de Roubaix et de Tourcoing eu égard aux laines communes qui sont employées dans la consommation de leurs fabriques, et que c'est pour concilier tous les intérêts qu'il a été décidé qu'un bureau spécial de pesage serait annexé à la condition.

En effet, par la combinaison du bureau de pesage et de la condition on peut obtenir un résultat approximatif qui a l'avantage d'être beaucoup moins coûteux que si l'on soumettait les parties entières aux épreuves du conditionnement. On peut s'en rendre compte en comparant les deux manières d'opérer que nous reproduisons ci-après et qui nous paraissent donner pleine satisfaction au commerce et à l'industrie de Roubaix et de Tourcoing.

Il y a deux modes d'opérer dans lesquels les intéressés ont à choisir :

Le premier mode (RÉSULTAT CERTAIN). C'est de présenter les parties entières à la Condition et de payer 3 fr. par 100 kil., soit 15 fr. pour 500 kil. ; 33 fr. pour 1,000 kil.

Le deuxième mode (RÉSULTAT APPROXIMATIF). C'est de présenter également les parties entières au Bureau de pesage, annexé à la Condition, et de faire faire une seule preuve de conditionnement sur l'ensemble de la partie pouvant varier

entre les poids de 100 à 1,000 kil. ; de cette manière on ne paie que le droit de pesage à raison de 0.50 cent. par 100 kil., soit 2 fr. 50 c. pour 500 kil., 5 fr. pour 1,000 kil. et 3 fr. pour une preuve de conditionnement ; total 5 fr. 50 cent. pour 500 kil., et 8 fr. pour 1,000 kil.

Le tableau ci-dessous contient un résumé comparatif des deux modes dont il s'agit :

PREMIER MODE.			DEUXIÈME MODE. (*)					
Preuves de condition proportionnelles aux poids des parties entières.			Une seule preuve de conditionnement pour les parties de 100 à 1,000 kilogrammes.					
POIDS.	LAINES NON FILÉES.	LAINES FILÉES.	POIDS.	DROIT de PESAGE.	LAINES NON FILÉES.		LAINES FILÉES.	
	DROIT de condition.	DROIT de condition.			DROIT de condition.	TOTAL.	DROIT de condition.	TOTAL.
100k	3f »	4f »	100k	0.50	3f »	3f 50	4f »	4f 50
200	6 »	8 »	200	1 »	3 »	4 »	4 »	5 »
300	9 »	12 »	300	1.50	3 »	4.50	4 »	5.50
400	12 »	16 »	400	2 »	3 »	5 »	4 »	6 »
500	15 »	20 »	500	2.50	3 »	5.50	4 »	6.50
600	18 »	24 »	600	3 »	3 »	6 »	4 »	7 »
700	21 »	28 »	700	3.50	3 »	6.50	4 »	7.50
800	24 »	32 »	800	4 »	3 »	7 »	4 »	8 »
900	27 »	36 »	900	4.50	3 »	7.50	4 »	8.50
1,000	30 »	40 »	1,000	5 »	3 »	8 »	4 »	9 »

(*) Le tarif du deuxième mode, étant établi pour une seule preuve de conditionnement, il reste bien entendu que chaque preuve faite en sus, d'après la demande des intéressés, sera soumise au droit supplémentaire de 3 francs pour la laine non filée et de 4 francs pour la laine filée.

Quel que soit le mode qu'on adopte, il faut que l'on se pénètre bien de la nécessité absolue de présenter les parties entières, soit au bureau de pesage, soit à la condition.

Tout le monde sait, et l'expérience l'a surabondamment prouvé, qu'il n'y a rien de plus spongieux que la laine et que son transport d'une maison dans une autre influe sur son poids.

Donc, si un industriel prélève lui-même pour la condition un échantillon sur une forte partie qu'il garde en magasin, et qu'il applique ensuite le résultat de l'épreuve du conditionnement à l'ensemble de la partie, il est évident qu'il n'a pas une bonne donnée.

L'échantillon ainsi prélevé sur une partie de laine qui se trouvait peut-être dans des conditions d'humidité plus qu'ordinaires, a été pesé exactement avec des balances de grande précision, à son entrée à la Condition.

Mais cet échantillon a dû perdre de son humidité si le transport a eu lieu par une température chaude, et l'épreuve de la condition donner une perte moins forte que celle qu'elle aurait dû accuser.

Au contraire, l'échantillon a dû gagner de l'humidité s'il a été envoyé par un temps brumeux ou de pluie, et alors en condition il a perdu plus qu'il n'aurait dû perdre, parce que, dans ces deux hypothèses, il ne représentait plus une bonne moyenne de la partie restée en magasin.

Tout étant fait dans la Condition publique avec beaucoup de précision, on comprend que la plus légère différence qui existe dans le poids de l'échantillon choisi comme type est MULTIPLE POUR LA PARTIE ENTIÈRE non présentée, et que cette différence, quoique minime, peut produire

plusieurs kilogrammes en plus ou en moins, selon l'état hygrométrique de l'échantillon au moment de son entrée à la Condition.

Certes, la Condition ne peut avoir la prétention de faire supposer qu'elle prélève les échantillons avec plus de discernement que les intéressés ; seulement, il faut bien reconnaître qu'elle est complètement désintéressée dans les transactions et qu'elle se trouve toujours dans une position plus favorable que les vendeurs et les acheteurs, quand on lui présente les parties entières, en ce sens que, pesant exactement l'ensemble de la partie et prélevant et pesant aussitôt l'échantillon sans déplacement, la base des différences pesées est certaine et l'opération du conditionnement doit donner un résultat exact.

On ne saurait trop insister sur ce point important : EXACTITUDE ET SIMULTANÉITÉ entre la pesée principale de la partie de laine et celle de l'échantillon prélevé pour l'expérience.

Avec le conditionnement, chacun est responsable de ses actes : le négociant vend au fabricant, et le règlement de compte se fait sur le bulletin de la Condition ; le fabricant met en filature, et il sait d'avance sur quel rendement il doit compter ; le filateur prescrit une grande surveillance de la part de ses contre-maitres, afin d'empêcher qu'il se commette des erreurs, des infidélités.... N'est-ce donc pas là ce qu'on doit appeler de la moralisation dans les affaires commerciales, et cette moralisation n'était-elle pas désirée depuis longtemps ?

Le vendeur et l'acheteur doivent donc avoir recours et confiance au contrôle de la Condition ; il n'a rien de vexatoire ; c'est au contraire une preuve de loyauté qui relève l'honnêteté du commerçant et de l'industriel et qui empêche

toute discussion sur les excédants d'évaporation. Du reste, quand on voit la prospérité croissante de la Condition de Reims, le développement considérable de celle de Lyon, et le mouvement progressif de la Condition naissante de Roubaix, il est permis d'avancer avec certitude que le conditionnement bien compris ne peut manquer d'entrer, sans exception, dans les habitudes du commerce et de l'industrie de nos ingénieuses contrées qui, elles aussi, sont jalouses de ne pas rester en arrière et de suivre les inspirations de progrès et de moralisation des premières grandes villes de France.

THÉÂTRE DE LILLE

Dimanche 16, spectacle à 5 h. 3/4 :
Abonnement et entrées de faveur générale suspendus.
1. CHEZ UNE PETITE DAME, vaudeville en un acte.
2. LES DRAGONS DE VILLARS, opéra-com. en 3 actes.
3. LA CHATTE MÉTAMORPHOSÉE en femme opéra-comique en un acte.
4. LE CALIFE DE LA RUE SAINT-BON, vaudeville en un acte.

L'administration a l'honneur de prévenir les habitants de Roubaix et de Tourcoing qu'en raison de l'abonnement suspendu, ils seront sûrs de trouver place dans la salle.

AVIS.— Tous les dimanches, quinze minutes après le spectacle, train spécial pour Roubaix et Tourcoing.

Théâtre des Amateurs

Dimanche 16, à 5 h. 1/2 :
1. LES PRUSSIENS EN LORRAINE, drame en 4 actes.
2. LE CODE DES FEMMES, vaudeville en un acte.
— Lundi 17, à la même heure :
1. Les CROCHETS DU PÈRE MARTIN, drame en 3 actes.
2. LES MÉMOIRES DU DIABLE, comédie-vaudeville en 3 actes.

Après le spectacle, un omnibus partira pour Tourcoing. — Le bureau est établi au café de l'Entracte, à côté du théâtre.

M. ALPHONSE BARAT, pédicure expert, de Lille, obtient dans Roubaix un succès bien mérité. Ses nombreuses cures ont été citées avec les plus grands éloges.

Parmi les guérisons obtenues qui sont les plus remarquables, nous rappellerons celle de M. Alexandre Martel, demeurant rue de l'Embranchement. Une mauvaise position de l'ongle l'empêchait de marcher depuis très longtemps ; fatigué de consulter et après avoir employé tous les remèdes connus, il fut opéré par M. Barat. Un traitement dont la durée n'a pas excédé huit jours, a permis à M. Martel de faire usage de sa chaussure et de marcher avec la plus grande facilité.

M. Alphonse Barat, par ses connaissances dans l'art du pédicure, jouit à Lille d'une grande réputation ; ses visites à Roubaix sont fréquentes, les personnes qui ont réclamé ses soins s'estiment fort heureuses de n'avoir plus recours aux pédicures étrangers au pays qui se bornent à promettre une guérison souvent très-problématique.

Pour tous les articles non signés, J. Reboux.

« Hum ! hum ! pensa Wallden en voyant son espoir déçu, la prochaine fois on ne nous y prendra plus. »

Et, les jours suivants, le jeu reprit son train habituel.

CHAPITRE XVIII.

Bientôt on vit éclore à Malkolmsnæs une vie nouvelle et plus animée. Les hôtes se succédaient, ainsi que les invitations. Le baron et la baronne de Séegerstadt étaient de retour, et les deux familles, du moins les deux dames, ne se quittaient plus.

La baronne Charlotte, qui n'avait jamais eu, jusque-là, l'idée de monter à cheval, voulait maintenant accompagner Marie, et ces dames faisaient des promenades aux environs, escortées des élégants que l'on voyait au printemps dans toutes les maisons de campagne, et surtout à Séegerstadt. Chaque jour on arrangeait des parties, prenant pour but des endroits auxquels on n'avait jamais accordé précédemment la moindre attention, mais qui étaient devenus tout à coup des plus romantiques.

Les souvenirs de Marie commençaient à la tonner de moins en moins ; car on n'éparpillait rien, dans le tourbillon des plaisirs, pour rendre le temps aussi court que possible. A la vérité, elle éprouvait de temps en temps ses anciens remords, car son cœur ne pouvait concevoir de douleur qui ne fût durable ; mais les remèdes adoucissants lui plaisaient.

Un jour, la cavalcade, nos deux dames en tête, s'était complètement oubliée, grâce à une conversation des plus vives, lorsque la baronne s'écria tout à coup :

« Mon Dieu, nous voici à Quiffinge ! »

— Ne vous effrayez pas, madame, dit le lieutenant de Wallden ; cette forêt est si imposante ! nous pourrions bien nous reposer un peu sous ces arbres. Voyez quel effet pittoresque le soleil produit dans leurs cimes !

— J'entends des voix là derrière ; — qu'en dites-vous, madame ; quelle nymphe des bois nous aurait-elle égarés ici ? demanda le capitaine A... à Marie, qui, silencieuse et plongée dans de profondes pensées, suivait des yeux un sentier qui montait dans la forêt.

— Non, au contraire, c'est une couple de Sylvains qui nous ont égarés... , mais qu'est-ce que cela ? »

Marie avait arrêté son cheval ; le capitaine en fit autant.

« Vous êtes effrayée, madame ? »

— Effrayée ? non, pas du tout ! » répondit Marie, dont les joues changeaient de couleur à chaque instant. A peine pouvait-elle se tenir en selle, tant la voix qui venait de frapper son oreille l'avait profondément émue.

Le capitaine avait encore une observation sur les lèvres ; mais Marie, de crainte que la société ne remarquât son trouble, balbutia d'un ton presque suppliant : « Ce n'est que la chaleur, monsieur le capitaine ; ne faites pas attention à ces bagatelles ! »

Par bonheur pour Marie, l'attention de la baronne était fixée sur un autre point de la forêt. Cependant madame de Wallden flottait entre la crainte de l'attente de voir paraître d'un moment à l'autre ceux qui causaient derrière le taillis, et elle pouvait à peine réprimer son trouble intérieur.

Elle n'attendit pas longtemps. Deux personnes, un vieux paysan et un beau jeune homme en habit de chasse et coiffé d'un

chapeau de paille rond, débouchèrent du sentier dans le chemin.

« Ah ! serviteur très-humble, monsieur l'ingénieur Wiliamsson ! » s'écria gaiement Wallden.

Le lieutenant tenait avant tout à convaincre la baronne Charlotte et les autres, qui n'ignoraient peut-être pas les antécédents de Marie, que son ancien rival ne lui inspirait pas la moindre jalousie, que la présence de l'ingénieur ne l'embarrassait pas, et qu'il se félicitait, au contraire, de pouvoir montrer à Wiliam sa femme et son bonheur.

« Serviteur très-humble ! Quelle agréable rencontre, n'est-ce pas, chère Marie ? »

— Infiniment agréable, » répondit-elle, saisissant la première phrase qui lui vint à la bouche.

Wiliam salua à droite et à gauche, puis il se dirigea vers le cheval de Marie avec une assurance qui rendit à cette dernière le courage et la présence d'esprit ; et, tout en frappant amicalement sur le cou de l'animal, il dit avec vivacité et d'un ton parfaitement modulé : « Je croyais voir Diane elle-même avec son cortège ; mais la déesse en personne n'eût pas été pour nous une rencontre aussi agréable. Quand on vous regarde, madame de Wallden, il est superflu de s'informer de votre santé. »

« Voyez, s'écria le lieutenant, comme ces messieurs de la ville sont aimables ! »

Wiliam ne lui fit pas le plaisir d'accorder la moindre attention à sa franchise calculée.

« Je retiens ces messieurs et ces dames, dit-il, en faisant mine de s'éloigner. »

— Nous ne sommes pas si pressés, répondit madame de Wallden, qui jugeait inconvenant de garder un silence opiniâtre avec une ancienne connaissance. J'ai l'honneur de vous présenter,

monsieur l'ingénieur, une amie dont je vous ai parlé si souvent. »

Un profond salut de Wiliam, accompagné de quelques mots passablement flatteurs, provoqua une douce et gracieuse inclination de tête de la baronne. Elle ne s'était pas figuré que ce géomètre, qu'elle détestait depuis longtemps, pût avoir un extérieur si agréable, ni montrer un pareil tact en ce moment, lui qui avait été prétendant à la main de Marie.

« Faites-nous l'honneur de nous accompagner à Malkolmsnæs, » dit Wallden à Wiliam, d'un ton franc et ouvert, car son esprit frivole était agréablement flatté à l'idée de faire briller aux yeux de l'ingénieur toute la richesse de sa maison de campagne.

Ce ne fut pas sans rougir que Marie joignit ses instances à celle de son mari.

Wiliam prétextait des occupations urgentes pour déclarer qu'il avait le vif regret de ne pouvoir accepter cette aimable invitation.

« Eh bien, vos occupations ne seront sans doute pas toujours aussi impérieuses ? » répondit Wallden. Tant qu'elles vous retiennent à Quiffinge, nous sommes voisins, monsieur l'ingénieur ; si nous ne pouvons jouir aujourd'hui du plaisir de votre société, nous vous attendrons une autre fois : — jeudi, vendredi, samedi ou — dimanche, jour de chômage pour tout le monde des travailleurs ! »

— A vos ordres, monsieur le lieutenant ! » répondit Wiliam, dont les joues avaient passagèrement changé de couleur à cette naïve allusion ; le dimanche est un jour de repos pour le travail ; qu'il devienne pour moi un double jour de fête ! »

M^{me} ÉMILIE CARLEN.

(La suite au prochain numéro.)